

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 25 Avril 2026

Le 25 Avril 2026 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 Avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.

Absent : TOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Santa SIMONPIETRI

Délibération n° 2026 -17 du 25 Avril 2026 : Délibération votant les taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'investissement sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	10
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20260425-2026-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.04 %
- Taxe d'habitation : 14.44 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction régionale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 26 Avril 2026,

pour le maire et par délégation

Le maire

Don Georges SIMEONI

La troisième adjointe
Santa SIMONPIETRI



La secrétaire de séance

Santa Simonpietri



COMMUNE : 035 BELVEDERE CAMPOMORO
 ARRONDISSEMENT : 2A SARTENE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SARTENE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026
 I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	1 090 281	21,29	99,48	1 111 000	236 532	21,29	236 532			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	13 708	39,04	193,59	13 700	5 348	39,04	53 48			
Taxe d'habitation (TH)	1 291 012	14,44	56,90	1 296 000	187 142	14,44	187 142			
Colisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	429 022			
				Total	429 022	>>>	429 022			
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de différence.				Acquiescé de réception - Ministère de l'Intérieur						
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) -- article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
				1 173 862	14,44	40,00	1 189 000	429 022	>>>	429 022

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	8		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		9		
Taxe d'habitation (TH)	429 022			
Colisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total				
TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	689	0	0	-77 971	11	-77 282

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2026		
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
467 699	-77 282	420 417

Failliet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

A AJACCIO
 Le 11 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANCOIS MARTIN

Le 25 Avril 2026
 Pour la Commune,





ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste	45
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	0

Taxe foncière sur le non bâti :

644

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Dotation pour recensement THRS

c. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux Industriels

d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

7 646

Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

3 777

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Correction des bases THRS
d. Correction des bases THLV
e. Correction des bases MTHRS

1 296 000
>>>
-4 853
>>>
5 880

4. PRODUITS PREVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
- b. TVA compensant la CVAE
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

	>>>
	0
	0,670357
	9,04
	12,25

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	31,17	99,48	>>>	99,48
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	78,21	195,53	1,94	193,59
Taxe d'habitation (TH)	23,67	27,36	68,40	11,50	56,90
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	21,63
b. Taux maximum de la majo	2,16

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	17,79
--	-------

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 25 Avril 2026

Le 25 Avril 2026 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 Avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.

Absent : TOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Santa Simonpietri

Délibération n° 2026 -18 du 25 Avril 2026 : Délibération sur l'exercice du droit de formation des élus

Monsieur le maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 20 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 24 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Votes	
Voix POUR	10
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20260425-2026-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026
Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 20 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet
Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 26 Avril 2026,

Le maire

Don Georges SIMEONI



La secrétaire de séance

Santa Simonpietri

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 25 Avril 2026

Le 25 Avril 2026 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 Avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.

Absent : TOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Santa Simonpietri

Délibération n° 2026 -19 du 25 Avril 2026 : Plan de financement pour l'acquisition d'un chargeur pour le tracteur de la mairie

Le maire indique qu'il envisage l'acquisition d'un chargeur pour le tracteur de la commune. Le besoin est évalué par les services à un montant de 19 522 euros HT.

Il invite le conseil municipal à délibérer pour décider de cette acquisition et accepter son plan de financement prévisionnel.

Considérant que l'estimation des services est satisfaisante,

Considérant qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette réalisation,

Considérant que le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 80 % dans le cadre du PACTE Paese Vivu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	10
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20260425-2026-19-BF


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

DECIDE de financer cette opération selon le plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (PACTE du Paese Vivu)	15 617.60 € HT	 80 %
Commune	3 904.40 € HT	20 %
TOTAL	19 522 € HT	100 %

La commune finance également la TVA pour un montant de 3904.40 euros

La participation de la commune est donc de 7808.80 euros

Le coût total de l'opération s'élève donc à 23 426.40 euros TTC

AUTORISE M. le maire à diligenter la procédure de mise en concurrence utile dans le cadre de l'article R.2122.8 du code de la commande publique.

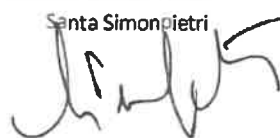
Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 26 Avril 2026,

Le maire
Don Georges SIMEONI



La secrétaire de séance

Santa Simonpietri



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 25 Avril 2026

Le 25 Avril 2026 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 Avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.

Absent : TOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Santa SIMONPIETRI

Délibération n° 2026 -20 du 25 Avril 2026 : Vote du compte financier

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Belvédère Campomoro

Vu le CFU 2025 de la commune de Belvédère Campomoro

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration **de l'un des membres de sa majorité** ;

Considérant que, dans ce cadre, M. Le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de **Madame Nathalie TRAMONI, 1^{ère} adjointe au maire**

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

07A 212000150 20260425 2026-20-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	450 020,75	790 437,00	1 240 457,75
	Recettes réalisées	103 589,76	960 834,85	1 064 424,61
	Restes à réaliser	24 653,00	0,00	24 653,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	535 346,05	1 517 213,71	2 052 559,76
	Dépenses réalisées	172 579,71	622 122,81	794 702,52
	Restes à réaliser	221 904,00	0,00	221 904,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-68 989,95	338 712,04	269 722,09
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	85 325,30	726 776,71	812 102,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	16 335,35	1 065 488,75	1 081 824,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	-197 251,00	0,00	-197 251,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-180 915,65	1 065 488,75	884 573,10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. Le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Belvédère Campomoro

- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 26 Avril 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20260425-2026-20-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le maire
Don Georges SIMEONI



La secrétaire de séance
Santa Simonpietri



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 25 Avril 2026

Le 25 Avril 2026 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 Avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSEURAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.

Absent : TOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Santa Simonpietri

Délibération n° 2026 -21 du 25 Avril 2026 : Délibération d'affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 85325,30

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 726776,71

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 68989,95

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 338712,04

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 221904,00

En recettes pour un montant de : 24653,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 180915,65

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	10
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20260425-2026-21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 180 915,65

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 884 573,10

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 26 Avril 2026,

Le maire
Don Georges SIMEONI



La secrétaire de séance
Santa Simonpietri

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 25 Avril 2026

Le 25 Avril 2026 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 Avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.

Absent : TOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Santa Simonpietri

Délibération n° 2026 -22 du 25 Avril 2026 : Vote du budget

M. le Maire Invite le conseil à prendre connaissance du projet de budget primitif pour l'année 2026 dans les détails de sections de fonctionnement et d'investissement ;

Il Invite le conseil à délibérer sur le projet de budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;

Vu, le projet de budget présenté par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	10
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

VOTE le budget aux équilibres et dans les termes suivants :

Section d'investissement : dépenses et recettes : 925 125.84 euros

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 721 332.10 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20260425-2026-22-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 26 Avril 2026,

Le maire
Don Georges SIMEONI



La secrétaire de séance
Santa Simonpietri

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 0 *10*

Nombre de suffrages exprimés : 0 *10*

VOTES :

Pour : 0 *10*

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/04/2026






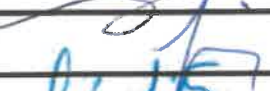

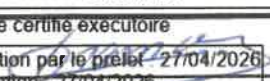
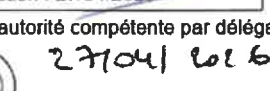


Présenté par le maire (1),

A Campumoru, le 25/04/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Campumoru, le 25/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BRESSY Alexandra , CONSEILLERE MUNICIPALE	
CODANI Isabelle , CONSEILLERE MUNICIPALE	
DEMARTINI Ange-François , CONSEILLER MUNICIPAL	
FRANCESCHINI Marie Dominique , CONSEILLERE MUNICIPALE	
ISTRIA Michel , CONSEILLER MUNICIPAL	
JAUSSERAND Julien , 2ème ADJOINT	
SERAFINI Emmanuel , CONSEILLER MUNICIPAL	
SIMEONI Don Georges , Maire	
SIMONPIETRI Santa , 3ème ADJOINTE	
TOLINI Jean Pierre , CONSEILLER MUNICIPAL	
TRAMONI Nathalie , 1ERE ADJOINTE	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20260425-2026-22-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

Publication : 27/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication



27/04/2026

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 25 Avril 2026

Le 25 Avril 2026 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 Avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Don Georges SIMEONI.

Étaient présents : BRESSY Alexandra, CODANI Isabelle, DEMARTINI Ange-François, FRANCESCHINI Marie Dominique, ISTRIA Michel, JAUSSERAND Julien, SERAFINI Emmanuel, SIMEONI Don Georges, SIMONPIETRI Santa et TRAMONI Nathalie.

Absent : TOLINI Jean-Pierre

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Secrétaire de séance : Santa Simonpietri

Délibération n° 2026 -23 du 25 Avril 2026 : Plan de financement du hangar

M. le maire indique que dans le cadre de la réalisation d'un hangar pour le service technique, le besoin a été évalué par les services à un montant total de 342 958.48 euros HT.

Il invite le conseil municipal à délibérer pour décider de cette réalisation et accepter son plan de financement prévisionnel.

Considérant que l'estimation des services est satisfaisante,

Considérant qu'il est impératif d'obtenir une subvention pour financer cette réalisation,

Considérant que le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 80 %, dans le cadre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	10
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000350-20260425-2026-23-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

DECIDE de financer cette opération selon le plan de financement suivant :

DETR	274 366,78 € HT	80 %
Commune	68 591,70 € HT	20 %
TOTAL	342 958 ,48 € HT	100 %

La commune finance également la TVA pour un montant de 34 295,85

La participation de la commune est donc de 102 887,55

Le coût total de l'opération s'élève à 377 254 ,33 euros TTC

AUTORISE M. le maire à diligenter la procédure de mise en concurrence utile dans le cadre de l'article R.2122.8 du code de la commande publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 26 Avril 2026,

Le maire
Don Georges SIMEONI



La secrétaire de séance
Santa Simonpietri

